



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 novembre 2003
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4874e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'ONU,
à New York, le lundi 24 novembre 2003, à 17 h 10

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4874e séance, tenue à huis clos le 24 novembre 2003, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Côte d'Ivoire".

Conformément à la décision prise à la 4873e séance, le Président a convié, en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, S. E. M. Nana Akufo Addo, Ministre des affaires étrangères du Ghana, ainsi que des membres de la délégation ministérielle, à participer à la discussion.

Le Président a également adressé une invitation, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à M. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les membres du Conseil, le Ministre ghanéen des affaires étrangères et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO ont eu un échange de vues constructif. »

